



## Forcé de dévoiler ma maladie

Par **caliss\_old**, le **27/09/2007** à **21:33**

Employée à 26h/semaines en CAV depuis le 1er Avril 2007 et enceinte de douze semaines, j'ai su, il y a 3 semaines, que j'étais porteuse de l'hépatite C.

Sous le choc de cette annonce, je me suis arrêtée durant 3 jours car je ne me sentais pas capable d'assurer mon service (je fais du soutien psychologique auprès des personnes âgées isolés. Lorsque je me suis présentée dans mon entreprise (une association) la coordinatrice m'a demandé de me confier à elle, ce que j'ai fait dans le moment car j'étais complètement désorienté.

La responsable de mon service étant en vacance, seule la coordinatrice était donc au courant de ce qu'il m'arrivait. Au retour de la responsable de service, j'ai vu se produire un changement radical de comportement à mon égard: on ne me saluait plus, ne m'adressait pas la parole, n'étais plus informée du suivi de mes dossiers, plus rien ne me concernait et je restais sans travail fourni.

Ce fût ainsi durant 3 semaines, jusqu'à ce qu'on m'informe d'une convocation hors de mes heures de travail, en vue de faire une mise au point. Seraient présentes: la responsable de service, la coordinatrice et moi-même.

Lorsque je me suis présentée on m'a informé que plusieurs personnes que je suivais jusqu'alors, m'étaient retirées (décision de la responsable de service!), Ensuite, comme l'autorise mon contrat, mes horaires de travail vont être modifiés dès le 1er octobre car on a besoin de moi au bureau et moins sur le terrain auprès des personnes... soit! Enfin on me dit que j'ai risqué un avertissement car je n'ai pas informé la responsable de service de mon état de santé et donc, j'ai manqué de professionnalisme en mettant en danger les personnes que je suis à domicile... Coordinatrice et responsable de service me disent que, même si la contamination est minime, elle est quand même réelle et donc, j'aurai dû informer la responsable de service au même titre que la coordinatrice.... On me dit ne pas avoir du tout toléré ce manque de conscience professionnelle. Elles ajoutent regretter mon embauche et pensent que je suis incompétente. A leur dire j'aurais dû me présenter à la responsable de service en lui disant de vive voix (officiellement) mon état de santé, afin qu'elle puisse prendre

des mesures nécessaires par rapport à mon poste ,si il le fallait.J'ai donc subit un total rejet sous prétexte de ne pas avoir informé les responsables de mon état. Ai je mal agit? Que dois je faire? J'ai un sentiment de honte profondément présent!

Par **soleilevan\_old**, le **02/10/2007** à **10:32**

Le salarié atteint d'une maladie grave (sida, cancer, insuffisance cardiaque grave...) bénéficie de dispositifs tenant compte de son état de santé :

- droit au travail et autorisations d'absence,
- aménagements de poste (articles L 122-24-4) et mi-temps thérapeutique,
- protection contre le licenciement,
- prise en charge totale de la Sécurité sociale. Par ailleurs, des protections spécifiques sont prévues pour les salariés exposés à des risques professionnels

Quelle que soit la maladie du salarié, le principe de non discrimination en raison de l'état de santé doit être respecté par l'employeur. (L 122-45 (principe de non-discrimination).